



FOCUS

Le 1^{er} mai : un droit ou un privilège que l'on veut nous retirer ?



Ils l'ont fait pour les retraites. Ils l'ont tenté pour les jours fériés. Maintenant, ils s'attaquent au 1^{er} mai.

En 2026, la droite et l'extrême droite ont osé l'impensable : remettre en cause le seul jour de l'année où le travail est interdit, où les salarié·es sont payé·es sans travailler, où la rue appartient à celles et ceux qui luttent. Sous prétexte de « défendre les petits commerces », leur vrai but ? Faire un cadeau aux grands groupes, fragiliser nos droits, et nous habituer à reculer.

Leur stratégie ? Diviser. Affaiblir. Normaliser l'inacceptable.

- "Ce n'est qu'une petite dérogation..." - Non, c'est une brèche.
- "Les salarié·es auront le choix..." - Non, dans le monde du travail, le "choix" n'existe pas quand l'employeur décide.
- "Ce sera payé double..." - Non, c'est déjà payé. Le 1^{er} mai est un droit, pas une négociation.

Leur erreur ?

Sous-estimer notre colère. Des dizaines de milliers de personnes se sont mobilisées, ont signé des pétitions, ont interpellé les député·es, ont manifesté. Et ça a marché : le gouvernement a reculé. Pour l'instant.

Mais attention : cette victoire est fragile.

Les mêmes forces qui ont volé deux ans de notre vie avec la réforme des retraites, qui ont tenté de supprimer des jours fériés, ne lâcheront rien. Elles reviennent toujours à la charge, grignotant nos droits un à un, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien.

Alors, le 1^{er} mai 2026, soyons clair·es :

- Ce n'est pas une fête, c'est un combat.
- Ce n'est pas un privilège, c'est un droit arraché par le sang et les luttes.
- Ce n'est pas négociable.

Téléchargez notre tract :

pour comprendre les coulisses de cette attaque, les mensonges qui l'ont portée, et pourquoi notre mobilisation doit être plus forte que jamais.

<https://rennesmetropole.syndicatcgt.fr/2026/04/le-1er-mai-symbole-intouchable/>

LE 1ER MAI, C'EST NOTRE JOURNÉE. DÉFENDONS LÀ !

Prévention des addictions

Le comité de suivi addiction, s'est réuni le 10 avril dernier

Définition de l'addiction : l'addiction désigne la dépendance d'un sujet à un produit psycho actif licite (tabac, alcool, médicaments) ou illicite (cannabis, héroïne, ...)

Risques principaux :

- Fatigue visuelle,
- Perte de vigilance / relâchement de l'attention,
- Trouble du comportement,
- Isolement par rapport aux collègues ...

Réglementation :

Il est interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent des lieux de travail, dans les établissements de santé, dans l'ensemble des transports en commun et dans les établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs, ainsi que dans les cours des écoles et des crèches (décret 2006-1386 du 15 novembre 2006).

Le règlement intérieur relatif à la consommation d'alcool et de produits stupéfiants sur le lieu de travail (octobre 2025) précise les interdictions formalisées dans le code du travail, article R 4428-20 et 21) et rappelle le cadre dans nos collectivités :

Il est interdit d'introduire ou de distribuer des boissons alcoolisées sur le lieu de travail.

Tout agent, dans l'incapacité d'exercer son activité en toute sécurité sera retiré de son poste de travail.

Dans le cas de suspicion d'ivresse liée à l'alcool sur un poste de travail, l'agent pourra faire l'objet, à la demande de l'encadrant d'un contrôle d'alcoolémie par éthylotest (dans le respect de la procédure établie et validée en F3SCT).



Laurence DUFFAUD : une nouvelle présidente pour un dialogue social renouvelé au CST de Rennes

Nouvellement élue à la tête du Comité Social Territorial (CST) des collectivités territoriales de Rennes, Laurence DUFFAUD incarne une figure engagée dans les enjeux sociaux et territoriaux. Première secrétaire du Parti socialiste d'Ille-et-Vilaine et future ex-directrice des Compagnons Bâtisseurs de Bretagne, elle allie expérience politique et expertise en économie sociale et solidaire, notamment sur les questions de mal-logement et d'insertion.

Son parcours, marqué par un engagement fort en faveur du dialogue social et des ressources humaines, lui confère une légitimité particulière pour aborder les défis actuels de la fonction publique territoriale. Parmi ceux-ci, la perte d'attractivité auprès des jeunes, l'augmentation des recrutements de contractuels depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2019, ou encore la précarisation croissante des agents.

Pour la CGT et l'UGICT-CGT, cette nomination est l'occasion de rappeler l'urgence d'un renouveau du dialogue social. Les organisations syndicales appellent à une refonte des conditions de travail, une meilleure reconnaissance professionnelle et une lutte renforcée contre la pénibilité et la précarité.



Elles insistent également sur la nécessité de défendre le statut de la fonction publique, pilier de la stabilité et de la qualité du service public.

Un appel au paritarisme dès 2027

Dans ce contexte, la CGT et l'UGICT-CGT réaffirment leur attachement au paritarisme, principe essentiel pour garantir l'équilibre des voix entre employeurs et salariés au sein du CST. Elles demandent son retour effectif dès 2027, afin de restaurer une gouvernance équilibrée et représentative des intérêts de tous les agents.

Alors que Laurence DUFFAUD s'apprête à prendre ses fonctions, les organisations syndicales espèrent que son mandat sera marqué par des avancées concrètes pour les agents des collectivités territoriales, dans un esprit de coopération et de progrès social.



Ordre du jour du CST du 30 avril 2026

Via le lien ci-dessous, vous trouverez l'ordre du jour du Comité Social Territorial d'installation des nouveaux et nouvelles élu-es suite aux élections municipales :

<https://rennesmetropole.syndicatcgt.fr/2026/04/odj-cst-rennes-26-04-30/>

Si vous souhaitez avoir des informations complémentaires sur les sujets à l'ordre du jour ou avoir connaissance des éléments portés à la connaissance des organisations syndicales sur certains de ces sujets, n'hésitez pas à nous envoyer un mail. Nous y répondrons avec plaisir



À la DEE, la CGT et l'UGICT agissent pour vous !

En janvier, grâce à notre mobilisation, la CGT a obtenu des avancées majeures pour les agents de la DEE : départs anticipés et tolérance dans le cadre des intempéries.

Mais le combat continue : reclassement des RSE en catégorie A, décharge du midi pour les Correspondant-es d'Animation, résorption des heures à récupérer pour les agents des écoles... L'administration recule quand nous sommes uni-es !

Pour assister à nos heures d'informations : poser 2 heures 30 d'information syndicale (pour le déplacement) sur votre feuille de congés (droit 12h/an)

Téléchargez notre tract : <https://rennesmetropole.syndicatcgt.fr/2026/04/dee-nos-victoires-nos-combats-nos-revendications/>



Agissons ensemble pour notre santé et sécurité au travail – Demandez votre extrait du DUERP !

Connaissez-vous les risques liés à votre poste de travail ? Savez-vous qu'un document les recense avec les mesures de prévention associées ? Il s'agit du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Vos délégués CGT agissent pour qu'il soit accessible à chaque agent.

En 2024, après une saisine de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, l'administration a été rappelée à son obligation de le mettre à disposition.

Cependant, sa mise à jour demande des moyens humains et financiers, qui relèvent de la responsabilité de l'employeur.

Pourquoi est-ce essentiel ?

Parce que chaque agent a le droit de connaître les risques et les mesures de prévention mises en place. C'est une question de transparence, de sécurité et de respect de nos droits.

Prochaines réunions d'informations syndicales en 2026 à l'Hôtel de Rennes Métropole :

AER

Agent.es d'entretien et de restauration
Mardi 12 mai, 9h – 11h
Salle Le Polotec 1er étage

ASEM

Agent.es spécialisé.es des écoles maternelles
Mardi 12 mai, 16h30 – 18h30
Salle Le Polotec 1er étage

Concierges

Mardi 2 juin, 13h30 – 15h30
Salle René Léon RC

CR

Correspondant.es de restauration
Jeudi 4 juin, 16h30 – 18h30
Salle Le Polotec 1er étage

RSE - Responsables site éducatif
Vendredi 5 juin, 9h – 11h
Salle André Bonnin RC

Pourquoi faire cette démarche ?

- Connaître vos droits : Le DUERP est un outil pour vous protéger.
- Faire pression collectivement : plus nous serons nombreux à le demander, plus l'administration agira rapidement.
- Renforcer notre mobilisation pour mieux prendre en compte la santé et la sécurité au travail.
- Mettre en place des mesures de prévention pour réduire ou supprimer les risques liés au poste.

Comment faire ?

Nous avons préparé un courrier type à télécharger via le lien suivant : <https://rennesmetropole.syndicatcgt.fr/2026/03/demandez-votre-extrait-du-duerp/>

Il vous suffit de le personnaliser et de nous l'envoyer à cette adresse mail : ugict-cgt@rennesmetropole.fr

Avancement de grade en catégorie B Exigeons la fin des freins locaux !

Le décret n° 2025-1098 du 19 novembre 2025 a supprimé le ratio national entre avancement au choix et examen professionnel, une avancée historique pour nos carrières.

Pourtant, à Rennes Métropole et dans d'autres collectivités, cette réforme est vidée de son sens : les critères internes (ratio de 80 %, conditions d'ancienneté renforcées) continuent de limiter drastiquement nos promotions.

Résultat : sur 189 agents éligibles (pour la VDR, son CCAS et RM), seuls 108 pourraient être promus, alors que 141 le seraient avec un ratio de 80 % et 164 avec un ratio de 100 %.

Cette situation est inacceptable. La suppression du ratio national devait permettre plus de souplesse et d'équité, pas de nouveaux blocages locaux !

Nous exigeons :

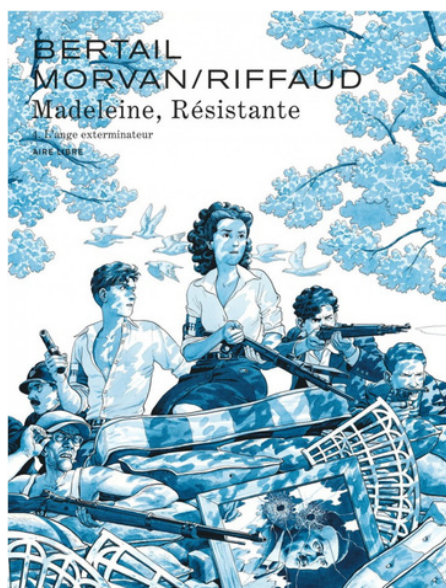
- La suppression immédiate des critères internes restrictifs, pour une application pleine et entière du décret.
- Une transparence totale sur les tableaux d'avancement et les motifs de refus.
- Un dialogue social renforcé pour garantir que chaque agent éligible puisse bénéficier de cette réforme.

Nos carrières ne doivent pas dépendre de règles arbitraires. Mobilisons-nous pour que la modernisation promise devienne une réalité pour tous !



Madeleine, résistante

Tome 4
Une BD de Bertail - Morvan - Riffaud



24 août 1944. Madeleine - alias Rainer - et ses camarades FFI de la Saint-Just sont brutalement tirés de leur sommeil par un milicien lâchement embusqué sur les toits parisiens.

Une fillette innocente tombe sous ses balles. Folle de rage, Madeleine se lance alors elle-même sur les toits pour rendre justice... Elle reçoit ensuite une mission inattendue : éliminer un traître dont la réputation de résistant est pourtant intacte au sein des FFI.

Une mission d' "ange exterminateur" si délicate que Madeleine Riffaud, disparue en 2024, gardera jusqu'au bout le secret de l'identité du traître, même face à Jean-David Morvan et Dominique Bertail.

À travers ce quatrième tome, vivez la libération de Paris à hauteur de combattante, puis les douloureux constats qui en découlèrent.

Families Like Ours

Une série de Thomas Vinterberg



C'est un été en apparence ordinaire au Danemark, quand une décision politique fait tout basculer : pour éviter une catastrophe naturelle irréversible, le pays doit être évacué avant d'être entièrement inondé. Le peuple danois se disperse et laisse derrière lui maisons, écoles et rues désertes.

Alors que familles et amis sont séparés, en un instant, plus rien n'a de valeur, les destins changent et la chance sourit seulement à quelques exilés. Laura, une lycéenne bientôt bachelière, va voir sa vie changer pour toujours.



REJOIGNEZ LA CGT ! ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS

Pourquoi adhérer à la CGT ?

- 1 Force syndicale puissante :** La CGT, organisation influente, siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique
- 2 Revendications construites ensemble :** Les revendications sont élaborées avec les agent.e.s, basées sur leurs besoins collectifs et individuels.
- 3 Engagement collectif :** Plus il y a d'adhérents, plus les revendications ont du poids
- 4 Cotisation accessible :**
CGT : 9 à 11€ par mois
UGICT-CGT : 0,7% du salaire net par mois
- 5 Avantage fiscal :** Crédit d'impôt de 66% des cotisations annuelles versées.

À Rennes, deux syndicats



Adhésion à la CGT
pour les catégories C
hormis les agents de
maîtrise



Adhésion à la UGICT
pour les catégories
A et B et agents
de maîtrise